



J'ai fait appel au cabinet d'avocat

Par Nilton

Bonjour à tous, j'ai fait appel au cabinet d'avocat de mon quartier il y a environ trois semaines et honnêtement je sais plus trop quoi penser de la démarche. C'est la première fois que je passe par un cabinet plutôt que par un avocat indépendant et c'est pas tout à fait ce que j'imaginai.

Le contexte: j'ai un litige avec mon ancien propriétaire qui retient mon dépôt de garantie depuis huit mois maintenant. Pas une somme énorme (dans les 900 euros) mais c'est le principe aussi. J'avais d'abord essayé les lettres recommandées, la mise en demeure faite moi-même via un modèle trouvé en ligne... rien. Alors j'ai franchi le pas.

Ce qui me perturbe un peu, c'est l'organisation interne du cabinet. La première consultation, j'ai vu une avocate. La semaine d'après on m'a rappelé, c'était un autre interlocuteur. Du coup j'ai l'impression de devoir tout réexpliquer à chaque fois. C'est peut-être normal pour des structures un peu plus grosses, je sais pas.

Sur le fond, les conseils donnés semblaient solides : saisine de la commission départementale de conciliation avant d'aller au tribunal d'instance, délais à respecter, pièces à réunir. Rien de fantaisiste. Mais j'aurais aimé qu'on me dise clairement dès le départ combien ça allait coûter pour la suite si on allait au bout.

Est-ce que certains ici ont une expérience similaire avec un cabinet pour ce genre de petits litiges locatifs ?

Par yapasdequoi

Bonjour,

Vous pouviez demander à ce cabinet une convention d'honoraires à signer au premier rendez-vous. Sinon c'est au temps passé, et ça peut vite chiffrer ...

De plus selon les raisons de la retenue, le juge peut exiger une expertise, ce qui sera aussi à votre charge.

Vous n'avez pas besoin d'un avocat pour traiter ce litige, c'est un cas assez courant que vous pouvez résoudre seul.
[url=https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F31269]https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F31269[/url]

Vous pouvez aussi demander des conseils (gratuits) à votre ADIL.